

# Séance du 20 Mai 2016

L'an 2016 et le 20 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 13 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire

Présents : M. LANDEAU Christian, Maire, Mmes : MARCHAIS Thérèse, SEGOUIN Sabrina, TORTEVOIX Marie-Claude, MM : CHAUVIRE Florent, DE CALONNE D AVESNES Arnault, PASQUIER Philippe, POISSENOT Bruno.

Absent(s) ayant donné procuration : M. ROCHER Guillaume à M. POISSENOT Bruno  
M. THUAU Johnny à M. CHAUVIRE Florent

Excusés : M. HENRY François et M. LEROYER Emmanuel

Absent : Mme BOUIJOUX Claudine

A été élue secrétaire de séance : M. PASQUIER Philippe

**Remarques sur le compte-rendu précédent :** Aucune remarque.

**Ouverture de la séance à 19h00.**

## **Ordre du jour :**

- Subvention C.C.A.S
- Participation S.I.V.O.S
- Epandage BY-CLACEL
- Site Internet (hébergement)
- Questions diverses

## **2016/30 Objet : Subvention C.C.A.S**

Monsieur le Maire expose que, pour équilibrer  
Le budget du C.C.A.S 2016, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre.  
Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 000, 00 €.

Inscrit cette somme au compte 657362 du budget primitif 2016 de la commune et au compte 7474 du budget du C.C.A.S 2016.

## **2016/31 Objet : Epandage BYCALCEL**

Monsieur le maire donne lecture du courrier TERRALYS SAS traitant de la valorisation agricole du By-Calcel (sous-produit de la fabrication du papier) par les Papeteries du Bourray à Saint Mars la Brière, conformément à la réglementation en vigueur. Ce produit est épandu sur des parcelles agricoles. La commune de BEILLÉ est déjà utilisatrice du By-Calcel et fait l'objet d'une mise à jour des surfaces d'épandage. Le dossier de mise à jour du périmètre d'épandage est consultable en mairie. Sur notre commune un exploitant agricole épand ces sédiments sur les parcelles ZC 140,126, 21, 22 sur une surface de 10,3 ha et un agriculteur souhaite en épandre sur la parcelle ZH 12 sur une surface de 7,3 ha. Considérant que la surface à épandre, suite à cette mise à jour, sera augmentée de plus de 50%.

Vu l'article 3.2 de l'arrêté n°09-3396 du 8 juillet 2009,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Il y a lieu d'obtenir l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de mise à jour du périmètre d'épandage des

Papeteries du Bourray. Après délibération, le Conseil municipal à la majorité des voix émet un avis favorable au nouveau périmètre d'épandage sur la commune de BEILLE par 9 voix pour et 1 contre.

### **2016/32 Objet : Participation SIVOS**

Vu le vote du Budget primitif du SIVOS Beillé-Duneau, pour l'année 2016, en date du 17 mars 2016.

Monsieur le Maire précise que la participation des communes s'élève à 140.000 €.

Pour la commune de Beillé, la participation s'élève à 70.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Dit que cette somme a été inscrite au B.P 2016 de la commune.

### **2016/33 Objet : Création d'un site Internet pour la commune de Beillé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par l'Association ICP, rassemblant les associations de Maires de la Mayenne, de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Loire Atlantique de mettre à disposition de la commune de BEILLÉ un outil de réalisation de son site Internet.

A partir d'une maquette fournie par l'association ICP, les services municipaux auront la possibilité de saisir et mettre à jour les informations qu'ils auront librement choisies concernant la vie locale, le conseil municipal, les activités économiques et touristiques...etc., la commune assurant, en cas de besoin, la déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés des fichiers mis en ligne.

Le coût forfaitaire de cette prestation est de 150 € T.T.C pour une commune de 530 habitants. Il comprend, outre la fourniture de la maquette, l'hébergement du site sur « mairie72.fr », l'assistance technique, la formation des utilisateurs, les coûts de maintenance, d'hébergement et d'assistance technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte de réaliser le site Internet de la commune aux conditions proposées par l'association ICP
- Décide l'inscription d'un crédit de 150 € au budget de l'année en cours, correspondant au coût initial de création du site
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à la validation de cet engagement.

### **2016/34 Objet : Peinture des portes de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la commission travaux deux entreprises ont été consultées pour réfection de la peinture des portes de l'église.

Monsieur Le Maire présente deux devis :

- Décors et Peinture d'Aujourd'hui 780.45 € TTC
- VALIENNE 723.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise VALIENNE pour un montant de 723.20 € TTC.

Inscrit la somme nécessaire au budget 2016

### **2016/35 Objet : Fauchage des parcelles communales pour l'année 2016**

Suite à l'annonce parue concernant le foin des parcelles communales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'offre d'achat retenu est celle de M. CABARET Sylvain d'un montant de 60 €

Le Conseil Municipal :

- attribue la récolte de foin à Monsieur CABARET Sylvain pour l'année 2016.
- charge Monsieur le Maire d'émettre un titre de 60 € à l'encontre de Monsieur Sylvain CABARET.

## **Questions diverses :**

- Proposition faite aux membres du Conseil d'une visite des travaux de fonçage sous l'autoroute A11 le 17 juin 2016 à 14h30 organisée par Cofiroute.
- Cheminée du Presbytère, les travaux d'étanchéité de la cheminée du presbytère sont chiffrés à 902,40 € TTC  
Monsieur Le Maire propose de louer une nacelle automotrice pour effectuer ces travaux nous-même. Le coût de revient serait alors de 232,90 € TTC  
Monsieur Bruno POISSENOT se charge des demandes de prix.  
  
Des comportements d'enfants irrespectueux et agressifs sont signalés à la cantine scolaire et sur les temps périscolaires. Des courriers d'avertissement sont envoyés aux parents.  
En cas de récidives fréquentes de ces comportements des mesures d'exclusions temporaires seront prises à l'encontre des enfants concernés.
- Sur appel à candidature de la C.C.H.S pour participer au groupe de réflexion pour l'agriculture Monsieur Philippe PASQUIER et Monsieur Bruno POISSENOT se sont portés volontaires pour intégrer ce groupement.
- Madame Sabrina SEGOUIN signale des faiblesses visibles sur la toiture de la mairie.

## **Rappel**

Le comice agricole cantonal se déroulera à Duneau les 2 et 3 juillet 2016

**Prochaine réunion le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 19h00**

**Clôture de séance à 20h00**